

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 29 septembre

Délibération n°47/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François BONNEAU, Fabrice POINT, François NEBOUT, Jérôme SOURRISSEAU, Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Mesdames Martine PINVILLE, Virgine LEBRAUD, Maryline VINET, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Hortense CHARTIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hortense CHARTIER.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Frais de gardiennage « le Grand Off »

Du 29 janvier au 1er février 2026, Angoulême a vibré au rythme du Grand Off, un événement né de l'engagement collectif des acteurs de la bande dessinée qui œuvrent tout au long de l'année à sa création, son édition et sa diffusion. Durant quatre jours, la ville a accueilli une programmation riche et variée composée d'expositions, de rencontres, de séances de dédicaces, de tables rondes, de concerts ainsi que d'animations spécialement conçues pour le jeune public, offrant ainsi un temps fort de découverte, de partage et de convivialité autour de la culture.

Parallèlement, l'association Les Colocs de la BD, dont la mission est de promouvoir, diffuser et valoriser la culture sous toutes ses formes sur le territoire angoumois, a investi les Chais Magelis et le Musée de la bande dessinée. À cette occasion, elle y a installé des espaces d'exposition et de vente réunissant des éditeurs locaux, régionaux et nationaux.

Dans ce cadre, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et Magelis ont convenu de prendre conjointement en charge les frais de gardiennage et de sécurité des Chais Magelis et du Musée de la bande dessinée pendant toute la durée du Festival. La Cibdi a assuré l'organisation et le règlement de ces prestations. Ainsi il convient

que Magelis procède au remboursement de la somme de 5 272 euros TTC au profit de la Cibdi, somme correspondant aux dépenses de gardiennage engagées sur le site des Chais Magelis.

.....
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuvent le principe d'un partenariat entre la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et Magelis ainsi que la participation de Magelis aux frais de gardiennage des Chais Magelis pour un montant de 5 272 € TTC, dans le cadre du Festival Le Grand Off ;**
- **autorisent Madame la Présidente à signer la convention de partenariat ci-annexée, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 06 oct. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 06 oct. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 06 octobre 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

